

## COMPTE-RENDU CM 12 AVRIL 2022

### -comptes de gestion et comptes administratifs.

À la suite de leur présentation, les différents comptes administratifs 2021, concordants avec les comptes de gestion 2021, sont acceptés.

#### Commune

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	660 736	784 009	123 273
Investissement	494 751	660 010	165 259
Total cumulé	1 155 487	1 444 019	288 532

#### Eau et assainissement

	Dépenses	Recettes	Solde
Exploitation	100 696	133 132	32 436
Investissement	48 696	43 266	-5 430
Total cumulé	149 392	176 398	27 006

#### Réseau chaleur

	Dépenses	Recettes	Solde
Exploitation	28 978	41 771	12 793
Investissement	12 657	16 826	4 169
Total cumulé	41 635	58 597	16 962

### -vote des taux des taxes locales

La taxe d'habitation ayant été supprimée et remplacée par une redevance fixe, les marges de manœuvre financières des communes sont réduites : il ne reste guère que le foncier bâti et le foncier non bâti sur lesquels peut agir une commune. Les taux actuels sont respectivement de 36,22 (moyenne nationale : 37,72) et de 42,32 (moyenne nationale : 50,14). Les taux ne sont pas modifiés.

### -budgets primitifs.

Les trois budgets prévisionnels de 2022 sont acceptés.

#### Commune

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 186 506	1 240 077
Investissement	993 916	993 916

#### Eau et assainissement

	Dépenses	Recettes
Exploitation	188 963	189 836
Investissement	429 927	429 927

## Réseau chaleur

	Dépenses	Recettes
Exploitation	51 463	51 463
Investissement	28 373	28 373

### **-taxe d'aménagement et redevances ADS.**

L'instruction des documents d'urbanisme, par un service dédié du Pays Val de Saône, a un coût pour la commune : 84 € le Certificat d'urbanisme, 210 € le Permis de Construire, 294 € le Permis d'Aménager, 147 € la Déclaration Préalable, 210 € le Permis de Démolir.

Ces documents sont en nombre croissant et représentent une dépense (4 600 € en 2021) que doit compenser la taxe d'aménagement, fixée actuellement à 2%. Le CM décide donc de la porter à 3%

### **-vente de bois.**

Le CM accepte de vendre un lot de piquets d'acacia à 55 €/stère.

### **-subvention Pôle éducatif.**

La commune de Breurey verse 47 840 € à la CCTS au titre de la compétence scolaire et périscolaire. Le Pôle éducatif est financé par la CCTS, qui verse 50 € par enfant pour le fonctionnement.

Les activités pédagogiques hors enseignement ordinaire ne sont pas prises en compte et sont financées par la coopérative scolaire. Cette coopérative est alimentée essentiellement par l'adhésion des parents (20 € par enfant) et des associations, comme les Loustics. Une autre source peut être les subventions des communes du Pôle éducatif. Cette année, il a été proposé que chaque commune verse 15 € par enfant. Soit 1 200 € pour notre commune.

Le CM entérine cette proposition.

### **-convention transport scolaire lycéen.**

Il est décidé de renouveler la convention actuelle avec la Région, pour le transport des lycéens à Favorney, aux mêmes conditions financières : 11 123 €, partagés avec Mersuay.

### **-achat bras de fauche.**

Le coût du fauchage et de l'élagage des chemins communaux et du lagunage s'élève à au moins 14 500 € par an. Le CM accepte la proposition d'acheter un broyeur d'accotement, au prix de 7 600 € HT, pour le fauchage des bas-côtés et du lagunage.

À Breurey-lès-Faverney, 14 avril 2022

Le Maire, Jean MARCHAL

